

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 décembre 2025

“Culture et Santé” : deux nouveaux établissements labellisés à La Réunion

La DAC de La Réunion, l’ARS La Réunion, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont remis ce jeudi 4 décembre le label “Culture & Santé” à deux nouvelles structures engagées dans l’intégration de l’art au cœur du parcours de soin.

Cet évènement marque une nouvelle étape pour ces partenaires, réunis autour d’une ambition commune : faire de la culture un véritable outil de mieux-être pour les patients, les usagers et les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Une édition 2025 sous le signe de la créativité et du soin

Les lauréats

Après quatre premiers établissements labellisés en 2024 (CHU de La Réunion, Groupe Hospitalier Est Réunion, Centre Hospitalier Ouest Réunion et Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion), deux nouveaux lauréats rejoignent cette année le réseau des établissements labellisés “Culture & Santé” :

- **La Clinique Oméga de l'AURAR** (Niveau 1)
- **L'IME-SESSAD de l'association Frédéric Levavasseur** (Niveau 1)

Ces établissements s’engagent pour trois ans à structurer et développer une politique culturelle visant à améliorer la qualité de vie des usagers, favoriser la participation des familles et des proches, et mobiliser les équipes autour de projets d’expression, de création artistique et de rencontre.

Le niveau 1 implique que l’établissement mette à disposition des espaces dédiés, nomme un référent culturel, respecte le cadre réglementaire des activités artistiques et formalise son engagement dans une lettre signée par la direction de l’établissement et le référent culturel.

Une cérémonie pour valoriser l’engagement des acteurs

La cérémonie de remise du label, organisée ce jeudi 4 décembre à Saint-Paul, a réuni les partenaires institutionnels, les équipes des établissements labellisés et les acteurs du secteur culturel.

Après un accueil artistique, les représentants de l’ARS, de la DAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional ont rappelé l’importance de ce label et le rôle crucial que la culture apporte au bien-être et à la santé.

*L’ARS, la DAC, la Région et le Département félicitent les lauréats 2025
pour leur engagement et leur soutien aux activités culturelles et artistiques au sein de leur établissement.*

Les lauréats ont chacun reçu chacun un kit de communication aux couleurs du label, qu’ils disposeront au sein de leur structure.

Des ateliers thématiques ont ensuite permis d'échanger sur la gouvernance des projets culturels et leur ancrage territorial.

Le label « Culture et Santé », une valorisation des établissements engagés

Créé dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2027, le label "Culture & Santé" valorise les établissements qui développent des projets artistiques et culturels ambitieux, ancrés dans leur territoire et ouverts à tous les publics.

Ce dispositif, décliné à La Réunion depuis plus de dix ans, s'inscrit dans la volonté interministérielle de garantir l'accès à la culture pour les personnes dont l'état de santé ou le handicap limite les pratiques culturelles. Il comporte trois niveaux et sa durée de validité est de 3 ans. Un appel à candidature est prévu annuellement. Tous les établissements de soins de La Réunion peuvent postuler.

Les objectifs du label :

- Développer la qualité de vie au sein des établissements ;
- Reconnaître et valoriser les actions artistiques et culturelles des établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- Encourager les initiatives culturelles au sein de ces établissements ;
- Fournir une plateforme pour l'échange de pratiques et d'idées entre les établissements labellisés ;
- Développer la démocratisation culturelle.

Valoriser l'art dans les lieux de soin

L'attribution du label repose sur trois piliers majeurs :

- **Responsabilité artistique** : diversité des pratiques, médiation culturelle, diffusion et création artistiques.
- **Responsabilité territoriale** : ancrage dans la vie locale, ouverture vers les acteurs culturels et les structures de proximité.
- **Responsabilité professionnelle** : formation, évaluation, structuration et pilotage de la politique culturelle.

Les établissements lauréats bénéficient d'un accompagnement des partenaires institutionnels, d'une visibilité renforcée et de ressources pour consolider leurs actions.

*Pour plus d'informations, consultez la rubrique « Culture et santé » du site internet de l'ARS :
[Culture & Santé / Agence Régionale de Santé La Réunion](#)*

Contacts presse

- ARS La Réunion : Tél : 0262 97 97 17 | 0692 57 63 38 – Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr